



# VIVRE AU PIAN-MÉDOC

## **ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DU PIAN-MÉDOC** **INSCRIPTIONS ANNÉE 2016/2017**

L'inscription et l'admission à l'école sont deux opérations administratives distinctes.

L'inscription relève de la compétence du Maire. Lorsque le territoire communal accueille plusieurs écoles, comme au Pian-Médoc, le Maire, en vertu de son pouvoir d'inscription et en tenant compte de la carte scolaire, procède à la répartition des élèves dans les écoles.

Dans un deuxième temps, l'admission à l'école relève du Directeur de l'Ecole.

Les parents dont les enfants actuellement scolarisés hors commune et qui souhaitent que leurs enfants intègrent une des écoles élémentaires de la commune à la prochaine rentrée sont priés de remplir de toute urgence cette fiche de préinscription et de la retourner en Mairie **AU PLUS TARD LUNDI 29 FEVRIER 2016.**

NOM DE L'ENFANT : .....

PRENOM DE L'ENFANT : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

NOM DES PARENTS : .....

ADRESSE.....

N° DE TEL : .....

DERNIERE ECOLE FREQUENTEE : ..... CLASSE : .....

NOM DES FRERES ET SŒURS QUI FREQUENTENT UNE ECOLE PIANAISE :

.....ECOLE : .....



**Merci d'accompagner votre inscription d'un justificatif de domicile (Attestation de Sécurité Sociale et/ou Factures récentes : électricité, eau, téléphone)**

**RETOUR AU PLUS TARD LE LUNDI 29 FEVRIER 2016 EN MAIRIE**